



LM/SC n° 2021-419

Le, jeudi 25 novembre 2021

COMPTE-RENDU de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL **du mardi 23 novembre 2021**

Le mardi 23 novembre 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de PLANAISE, s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Lionel MURAZ**, Maire.

Présents : Nathalie GONTARD, Bernard SALOMON, Xavier PERRIN, Michel AGUETTAZ, Marc ROZIER, Romuald BENDOTTI, Anthony d'AMBROSIO, Thierry BATAILLARD, Sylvie GIRAUD.

Absents excusés : Annie GORGES *qui a donné pouvoir à Lionel MURAZ*, Olivia UCAR-MORELLE *qui a donné pouvoir à Romuald BENDOTTI*, Ludovic PEROT, Josselin PAPIN *qui a donné pouvoir à Xavier PERRIN*, Sandrine GADBLED *qui a donné pouvoir à Nathalie GONTARD*

Nathalie GONTARD a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 22 septembre 2021

Monsieur le Maire informe que toutes les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

Monsieur Clément PROUX, de l'UFF (Union Financière de France), pour exposer les diverses possibilités de financement et de réalisation d'un éventuel projet immobilier sur le terrain du Turchet.

01 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE POUR LE RISQUE "PRÉVOYANCE" DES AGENTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE – 01.01.2022 au 31.12.2027- Annule et remplace la délibération n° 2021-21 du 22.09.2021 - Délibération n° 2021-23

Monsieur le Maire rappelle que, le 9 avril 2021, par sa délibération n° 2021-02, le Conseil Municipal a donné mandat au Centre de Gestion de la FPT Savoie (CDG73), pour conclure une convention de participation dans le domaine de la Prévoyance.

Vu la délibération du conseil d'administration n° 51-2021 du Centre de gestion de la Savoie en date du 22 juin 2021 approuvant la convention-type d'adhésion des collectivités et établissements publics à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » et fixant le montant du droit d'entrée forfaitaire. Les agents auront le choix pour la couverture du risque Prévoyance entre plusieurs options.

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Vu le montant actuel de la participation mensuelle de la collectivité fixé à 10,00 € par agent.
Le montant de la participation par agent est fixé à 10,00 € comme actuellement, pour la durée du contrat "Prévoyance" (01.01.2022 au 31.12.2027). Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces modalités.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

02 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – Délibération n° 2021-24

En cas de modification des Charges Transférées, il y a lieu que chaque commune de Cœur de Savoie, valide et approuve le rapport de la CLECT. La Communauté de Communes Cœur de Savoie ayant pris la compétence mobilité par sa délibération du 4 février 2021, la charge financière liée au service régulier "Montbus", organisé jusqu'à présent par la commune de Montmélian, est transférée à la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Il y a lieu de valider ce transfert de charge.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

03 – FIXATION DES MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR 2021 (Attribution définitive) ET 2022 (Attribution provisoire) – Délibération n° 2021-25

En fin d'exercice, il y a lieu de valider le montant de l'attribution de l'année (2021). Pour pouvoir percevoir l'attribution de l'année suivante (2022), il y a lieu de valider le montant fixé par la Communauté de Communes lors du Conseil Communautaire (23.09.2021). À noter que chaque année, le montant de la compensation est inchangé : 72.002,00 €. Le Conseil Municipal doit approuver ces attributions 2021 et 2022.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

04 – EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE – FINALISATION – Délibération n° 2021-26

Un sondage a été effectué auprès de la population, sur le principe d'un questionnaire à remplir et à déposer en Mairie (questionnaire mis à disposition dans le Planaisot n° 2) à l'issue de la période test qui s'est déroulée du 15 janvier au 15 juin 2021, le résultat a démontré que les Planaisots étaient en majorité favorables à cette extinction partielle. Il y a lieu aujourd'hui de finaliser l'extinction partielle de l'éclairage public sur notre commune.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

05 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE DANS LE CADRE DU FDEC POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE – Délibération n° 2021-27

06 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE ALPES DANS LE CADRE DU "BONUS RELANCE" POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE – Délibération n° 2021-28

07 – DEMANDE DE SUBVENTION À LA PRÉFECTURE DE LA SAVOIE DANS LE CADRE DE LA DETR POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE – Délibération n° 2021-29

Afin de sécuriser les personnes et les biens, et compte-tenu du mauvais état de la toiture de l'église, il a été décidé de procéder à la réfection totale de celle-ci, des devis ont été demandés à plusieurs entreprises. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à effectuer ces demandes de subventions.

Délibérations approuvées à l'unanimité des membres présents.

08 – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE METTRE À DISPOSITION À TITRE ONÉREUX, UNE PARTIE DU BÂTIMENT TECHNIQUE – FIXATION DU PRIX DE LOCATION – Délibération n° 2021-30

Un artisan a émis le souhait de louer une partie du Bâtiment Technique Communal, afin de pouvoir lui faire une proposition, il convient de fixer un prix de location, qui est évalué à 240,00 € hors charges, par mois. Le Conseil Municipal doit valider le montant du prix de la location.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

09 – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE RELOUER LE LOGEMENT N° 101 – Délibération n° 2021-31

Le locataire actuel du logement n° 101, a donné son congé pour le 30.11.2021, une annonce a été déposée sur un site internet. De nombreux postulants se sont manifestés, un premier tri a été effectué, après les visites d'usage, un dossier a été retenu. Il s'agit d'un couple. Ces personnes reprennent donc le logement à compter du 1^{er} décembre 2021. Il y a lieu de donner l'autorisation au Maire de signer un bail avec ces nouveaux locataires.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

10 – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UN DOSSIER DE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION TOTALE DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE ET DES DEUX CHAPELLES – Délibération n° 2021-32

Afin de sécuriser les personnes et les biens, et compte-tenu du mauvais état de la toiture de l'église, il a été décidé de procéder à la réfection totale de celle-ci, des devis ont été demandés à plusieurs entreprises. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à déposer une Déclaration Préalable pour ces travaux. Cette Déclaration Préalable sera rédigée conjointement par les membres des Commissions Travaux-Environnement et Urbanisme.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Informations et Questions diverses

- **Point sur les travaux**
 - Contrôle des Poteaux Incendie
 - Le SIAE n'ayant pas le temps de prendre en charge le contrôle de nos poteaux incendie, un devis a été demandé à SOCOTEC pour cette mission, le montant de la prestation s'élève à 50,00 € HT par poteau, le tarif étant dégressif, il a été demandé à la commune de Saint-Pierre de Soucy, de voir s'il ne serait pas possible de mutualiser cette intervention afin de bénéficier d'un tarif moindre. La commune de Saint-Pierre de Soucy a émis un avis favorable pour cette mutualisation pour ses 12 poteaux incendie, Planaise en compte 14. Il a donc été demandé à SOCOTEC de faire un nouveau devis pour 26 pièces à contrôler.

- Travaux au Bâtiment Technique
 - Les travaux n'ont toujours pas commencé, suite à notre demande de date auprès du Cabinet MONTEIL, celui-ci nous a informés de l'intervention de l'entreprise ROCHET TP, la date a été malheureusement reportée pour cause de maladie. Bernard SALOMON informe qu'à priori, l'intervention devrait avoir lieu jeudi 25 novembre 2021.
- Travaux aux cimetières
 - Couverture de l'ossuaire → travaux terminés
 - Escalier → travaux terminés
- Bassins communaux
 - Deux bassins se trouvent sur le territoire de notre commune :
 - Un situé vers la propriété de Jean d'AMBROSIO
 - Ce bassin tient lieu d'arrêt de bus scolaire, voir avec la Commune de Coise s'il leur est possible de réaliser la réfection de la toiture
 - Un situé au lieudit "Gonthier"
 - Un devis a été reçu et validé pour la réfection du bassin
- Démoustication EID
 - Une réunion de sensibilisation pour le Conseil Municipal, est programmée par EID en février 2022, ensuite, une réunion publique pour les habitants de Planaise sera organisée.
- Remise dite "des Pompes"
 - Afin que le Cabinet SETIC contrôle la dalle et les murs de la remise, il a été procédé à la vidange des citernes souterraines par Bernard SALOMON, Michel AGUETTAZ et Lionel MURAZ, à l'aide de la pompe amenée par Thierry BATAILLARD, après avoir pris conseil auprès de la Communauté de Communes Cœur de Savoie, service Assainissement, l'eau a été déversée dans le réseau pluvial de la commune. Il faut maintenant contacter SETIC pour effectuer ce contrôle.

Questions diverses

- ✓ **Travaux de réfection de la toiture de l'église**
 - La Commission Travaux-Environnement se réunira le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 18h30 pour étudier les devis reçus
 - Sylvie GIRAUD souhaite que l'on demande à l'entreprise LARCHEVÊQUE, de quel type sont les ardoises prévues sur son devis
 - Thierry BATAILLARD demande s'il est possible de voir avec l'entreprise qui sera choisie, de prévoir une "ligne de vie" afin de faciliter les futures interventions
 - Il est demandé par plusieurs conseillers, de voir avec les entreprises qui ont envoyé un devis, la durée prévisionnelle du chantier
- ✓ **Sécurité au croisement route des Allobroges – route de Plan Bois**
 - Malgré un passage surélevé, les véhicules traversant le village, ne s'arrêtent quasi jamais au croisement Allobroges / Plan Bois, il est suggéré d'implanter un panneau lumineux clignotant pour indiquer le croisement à priorité à droite. Proposition à étudier par le Groupe de Travail sur la Sécurité

✓ **Déneigement du Puiset**

- Le circuit de déneigement passant par le Puiset est, à priori, effectué maintenant par la MTD (anciennement DDE, Conseil Départemental) de Montmélián, voir avec la MTD s'il est possible de déneiger cet endroit en priorité

✓ **Planaisot n° 3**

- Le Maire demande à ce que chaque Commission Communale communique à la Commission Communication toutes les actions qui se sont déroulées sur 2021

✓ **Illuminations de fin d'année**

- Il convient de les tester avant leur mise en place
- Mise en place prévue le mercredi 8 décembre après-midi par : Michel AGUETTAZ, Thierry BATAILLARD, Anthony d'AMBROSIO et Xavier PERRIN

✓ **Groupe de Travail Cheminements Piétons**

- Marc ROZIER, animateur du Groupe de Travail, présente sous forme de "Power Point", le travail déjà effectué par le Groupe, "Présentation, Objectifs, Démarche". Le Maire remercie le Groupe de Travail pour cette première intervention qui a montré le futur tracé de l'éventuel cheminement.
- Le Maire demande que l'on contacte l'atelier BDA, intervenant sur la réalisation du PLU, afin de connaître les modalités de création d'un chemin sur les parcelles zonées en A et AP.

○

✓ **Salle le Préau**

- Le Maire demande que l'on rajoute sur la convention de mise à disposition de la Salle communale le Préau, que les parkings qui doivent être utilisés en cas de réservation de la salle sont : parking devant la Mairie, parking devant le Préau, parking du Tri Sélectif. Le parking dédié aux locataires des appartements de la Mairie est exclusivement réservé aux locataires, ils ne doivent pas être ennuyés par le stationnement des utilisateurs du Préau.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée le mercredi 24 novembre 2021 à 00h40

Le Maire,
Lionel MURAZ

A blue circular official stamp of the Mairie de Planaisot is partially obscured by a large, bold, black handwritten signature.

La Secrétaire de Séance,
Nathalie GONTARD

A large, bold, black handwritten signature is written over the printed name of the secretary.